

du....19 JAN. 2018.....,  
portant création et changement  
de dénomination de Recettes des  
Impôts

LE MINISTRE DES FINANCES

- Vu la Constitution du 25 novembre 2010 ;
- Vu la loi n°2011-20 du 08 août 2011, déterminant l'organisation générale de l'Administration civile de l'Etat et fixant ses missions ;
- Vu la Loi 2012-37 du 20 juin 2012, portant Code Général des Impôts ;
- Vu le Décret n°2007-306/PRN/MEF du 16 août 2007, portant attributions et organisation de la Direction Générale des Impôts ;
- Vu le Décret n°2016-161/PRN du 02 avril 2016, portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
- Vu le Décret n°2016-387/PRN/MF du 22 juillet 2016, portant organisation du Ministère des Finances, modifié et complété par le Décret n°2017-095/PRN/MF du 17 février 2017 ;
- Vu le Décret n°2016-572/PRN du 19 octobre 2016 portant remaniement des membres du Gouvernement, modifié par le Décret n°2016-622/PRN du 14 novembre 2016 ;
- Vu le Décret n°2016-623/PRN du 14 novembre 2016, portant organisation du Gouvernement et fixant les attributions des Ministres d'Etat, des Ministres et des Ministres Délégués ;
- Vu le Décret n°2016-624/PM du 14 novembre 2016, précisant les attributions des membres du Gouvernement ;
- Vu le Décret n°2017-071/PRN/MF du 25 janvier 2017, portant nomination du Directeur Général des Impôts ;
- Vu l'Arrêté n°00203/MF/DGI/DRH/L/F du 12 juin 2017, portant organisation des Services Centraux et Déconcentrés de la Direction Générale des Impôts et fixant les attributions des Responsables, notamment en son article 166 ;
- Vu les nécessités de service.

Sur proposition du Directeur Général des Impôts :

### **ARRÊTE**

**Article premier** : Il est créé au sein des Directions Régionales des Impôts de Niamey :

- une Recette des Impôts au Grand Marché, dénommée Recette des Impôts "Grand Marché" ;
- une Recette des Impôts au marché de KATAKO, dénommée Recette des Impôts "KATAKO" ;
- une Recette des Impôts au marché de WADATA, dénommée Recette des Impôts "WADATA" ;
- une Recette des Impôts à YANTALA, dénommée Recette des Impôts "YANTALA".

**Article 2** : Les Recettes des Impôts relevant de l'ex-Direction Régionale des Impôts de Niamey reçoivent les dénominations suivantes :

- la Recette des Impôts de Niamey I, renommée Recette des Impôts "TOURAKOU" ;
- la Recette des Impôts de Niamey II, renommée Recette des Impôts "MAOUREY" ;
- la Recette des Impôts de Niamey III, renommée Recette des Impôts "FRANCOPHONIE" ;
- la Recette des Impôts de Niamey IV, renommée Recette des Impôts "AEROPORT" ;
- la Recette des Impôts de Niamey V, renommée Recette des Impôts "HAROBANDA".

**Article 3** : Il est créé au sein de la Direction Régionale des Impôts de Maradi :

- une Recette des Impôts sise au Grand Marché de Maradi, dénommée Recette des Impôts "Grand Marché" ;
- une Recette des Impôts à Gazaoua.

**Article 4** : Il est créé au sein de la Direction Régionale des Impôts de Tahoua:

- une Recette des Impôts à Malbaza ;
- une Recette des Impôts à Galmi.

**Article 5** : Il est créé au sein de la Direction Régionale des Impôts de Tillabéri:

- une Recette des Impôts à Balleyara ;

- une Recette des Impôts à Torodi.

**Article 6** : Il est créé au sein de la Direction Régionale des Impôts de Zinder :

- une Recette des Impôts au Marché "DOLE" de Zinder, dénommée Recette des Impôts " Marché DOLE".

**Article 7** : La délimitation géographique des Recettes des Impôts est précisée par note de service du Directeur Général des Impôts.

**Article 8** : Sont abrogées toutes dispositions antérieures au présent arrêté qui prend effet à compter de sa date de signature.

**Article 9** : Le Secrétaire Général du Ministère des Finances, le Directeur Général des Impôts, les Gouverneurs des Régions de Niamey, de Maradi et de Zinder sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté qui sera publié au Journal Officiel de la République du Niger.



**Ampliations :**

-CAB/PRN	1
- CAB/PM	1
- CAB /MF	1
- CAB /MI/SP/D/ARC	1
-MF /SG	1
DGI/toutes Directions	18
-JORN	1